

Commission de Gestion du Conseil communal de Prangins

Rapport sur le préavis 76/06 – Rapport de gestion 2005

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

En référence aux articles 95 et suivants du Règlement du Conseil communal, la Commission de Gestion (CG), composée de Mmes Anita Rihs et Violeta Seematter, de MM. Robert Bernet, André Gerber, Henri Haymoz, Frédy Mühlethaler et Michel Décurnex (président) s'est réunie au total à 12 reprises à partir d'octobre 2005.

Il est à noter que le mandat de la commission de gestion, qui normalement s'achevait au 31 décembre 2005 a été prolongé jusqu'au 30 juin 2006 par le Conseil lors de la séance du 09 décembre 2005, afin que l'adaptation à la nouvelle loi sur les législatures puisse s'effectuer dans les meilleures conditions possibles.

Table des matières

1. Introduction
2. Entretien avec Mme Jaccard
3. Entretien avec M. Fischer
4. Entretiens avec Mme Kneubühler et M. Giovaninni
5. Entretiens avec M. Kappeler et Mme Goetschmann
6. Présentation de M. Freléchoux
7. Jardins communaux
8. Examen du rapport de gestion 2005
9. Remarques le CG
10. Conclusion

1. Introduction

Les objectifs définis lors de la 1^{ère} séance ont été les suivants:

- vérification des pièces comptables (factures).
- vérification des comptes.
- entretien avec des membres de la Municipalité ou du personnel communal sur différentes questions et points restés sans réponse, ainsi que sur les comptes.
- entretien avec des prestataires de la commune
- étude du rapport de gestion de l'année 2005

La vérification des pièces comptables et la vérification des comptes font l'objet d'un rapport séparé, relatif à l'étude du préavis 77/06 – Comptes de l'exercice 2005

2. Entretien avec Mme Jaccard

Les points suivants ont été discutés avec Mme Jaccard en date du 24 octobre 2005:

- Présence policière devant l'école: Malgré les recommandations faites aux parents et le travail des patrouilleuses scolaires, le problème du parcage devant l'école subsiste. La commune fait avec les moyens dont elle dispose. Des cours sont donnés aux enfants au début de chaque année sur les dangers du trafic routier. Une présence policière aide les patrouilleuses en cas de pluie. Un contrôle des vélomoteurs est effectué une fois par année. L'effectif policier de la commune devrait être étoffé en 2006 par la création d'un poste.

Voiture de police: Le paiement des impôts et de l'assurance de ce véhicule est une participation de la Commune aux frais des véhicules de police. Le véhicule appartient à Prangins. En cas de remplacement, Prangins devra certainement participer à l'achat du nouveau véhicule.

Transports publics: Prangins paie au service de la mobilité du Canton de Vaud une participation à l'indemnité du bassin de transport n°3 qui comprend les districts de Nyon, Rolle et Aubonne. Le montant est calculé en fonction de la population et de la qualité de la desserte (Prangins = 0.6). Il s'agit d'une subvention pour toutes les lignes de chemin de fer, bus et bateau desservant ce bassin.

3. Entretien avec M. Fischer

Les points suivants ont été discutés avec M. Fischer en date du 30.01.2006:

Préavis relevant de son dicastère: voir rapport sur les comptes 2005, ch.1.2.

Préavis 72/05 – WC des Abériaux: ce préavis présenté, puis retiré par la municipalité fait l'objet d'une suspension et non pas d'un retrait définitif pour l'instant. Une solution visant à réunir des locaux pour le club nautique, le garage du bateau des pompiers et des WC publics est actuellement en gestation auprès de la municipalité.

Fenêtres de l'auberge communale: ces fenêtres ont enfin été remplacées au début de l'année, après quelques problèmes rencontrés auprès du service des monuments historiques qui refusait des fenêtres en plastique.

Ancienne grande salle: l'avenir de cette salle devrait être discuté au cours de l'année 2006.

4. Entretien avec Mme Kneubühler et M. Giovannini, responsable du service technique communal

Les sujets suivants ont été abordés en date du 13.02.2006, 24.04.2006 et 08.05.2006:

Préavis relevant du dicastère: voir rapport sur les comptes 2005, ch. 1.2

Espaces verts communaux: la Commune paie à l'entreprise Denogent la somme de Fr. 31'300.-/année (sans TVA), en 4 acomptes trimestriels pour l'entretien des espaces verts communaux. Après avoir demandé à examiner le contrat, il est présenté à la CG un contrat datant de 1994 pour un montant annuel de Fr. 19'600.-. Il n'existe pas d'avenant connu de notre part pour des travaux supplémentaires ou autres. **Comment expliquer une augmentation de 60% en 12 ans? Ce contrat ne devrait-il pas être remis en soumission? Il n'a pas pu nous être fourni une réponse claire.**

Eclairage devant l'école: il est prévu, si les comptes le permettent, d'équiper la suite de la rue de la Gare de lanternes; le problème de l'éclairage devant l'école serait réétudié le moment venu.

Flaques d'eau La Tuilière: problème réglé en 2005.

Place de jeux Les Morettes: la CG a été induite en erreur par des libellés fantaisistes de factures de la maison Denogent, créant dans un premier temps un état de suspicion envers cette entreprise. Les explications fournies par M. Giovannini ont levés tout équivoque sur le sujet. Ce problème n'aurait pas été soulevé si les factures avaient été bien visées!

Sentier des Abériaux: Lors de l'examen du compte 440.3135, la CG a trouvé 3 factures datées du même jour de la maison Denogent concernant la réfection de ce sentier situé entre la RC et la buvette. Une facture concerne le drainage des eaux claires et deux concernent la réfection même du sentier. Lors d'une visite in situ, la CG constate que d'autres travaux sont en cours le long de ce sentier: pose d'un arrosage automatique, plantation de buisson, extension du réseau de drainage. Ces travaux réalisés par les employés communaux provoquent une déstabilisation du sentier. La totalité des factures présente un montant de Fr. 48'633.60, sans tenir compte des travaux réalisés par les employés communaux. M. Giovannini reconnaît que **ces travaux ne peuvent être considérés comme de l'entretien, ce qui est aussi l'avis de la CG. Ces travaux auraient dû faire l'objet d'un préavis au Conseil**

Chemin de La Barillette: le revêtement de ce chemin présentant de nombreuses fissures, l'entreprise Chatelan a été mandatée pour procéder à son entretien. Suite à des problèmes rencontrés avec les matériaux utilisés, le revêtement devra être refait cette année, sous garantie.

Remarque: En 2005, la CG mentionnait dans son rapport le fait que M. Giovaninni avait énormément de tâches et de responsabilités différentes. Des problèmes soulevés ci-dessus en sont une conséquence. Nous demandons que la personne engagée à 50% et destinée à soulager M. Giovaninni des travaux administratifs, soit opérationnelle le plus rapidement possible.

5. Entretiens avec M. Kappeler et Mme Goetschmann, boursière

Les sujets suivants ont été abordés les 03.04.2006 et 22.05.2006:

Mme Goetschmann présente les nouveaux programmes informatiques et les nouvelles possibilités de gestion (comptabilité fournisseurs, journal) résultant de ces programmes.

Traitement des factures: Mme Goetschmann explique le cheminement des factures de la réception à la comptabilisation. La CG fait remarquer que des erreurs d'imputation sont relevées. Ces erreurs proviennent de la personnes qui a visé les factures.

Comptes 101 (Municipalité): des explications sont fournies sur ce que couvrent les termes "jetons de présence", "frais de représentation", "charges diverses des autorités", "frais de réception". Des documents sont présentés à la CG, attestant les frais de chaque municipal.

6. Présentation de M. Freléchoux (société Adéquation): consulting et coaching

En date du 21 novembre 2005, M. Kappeler nous présente M. Freléchoux de la maison Adéquation sur sa mission de consulting et de coaching auprès de la Commune de Prangins.

Le but est d'exploiter au mieux le potentiel des employés en place Par exemple, M. Giovaninni a suivi une formation de chef de service, puis a été assisté par M. Freléchoux pour l'organisation de son travail et ses relations avec ses collègues (coaching). Les nouveaux municipaux bénéficieront également d'un soutien, tout comme cela se fait avec les municipaux en place et même le syndic.

M. Freléchoux intervient à la demande, facture son travail d'après ses prestations.

La CG pense que le travail de M. Freléchoux ne peut qu'apporter un plus dans la gestion du travail de chacun.

7. Jardins communaux

La CG a effectué une petite enquête sur la gestion des jardins communaux de Très-le-Châtel et de La Bossière. Il en ressort les points suivants:

- jardin n° 11 Très-le-Châtel: loué à M. Di Fant Arthur qui est décédé. Ce jardin est exploité par une personne inconnue.
- jardins n°3 et 5 La Bossière:: loués à M. Schepesi Giuseppe.

Etant donné qu'il existe une liste d'attente, il n'est pas normal qu'une personne exploite 2 jardins et comment l'administration communale peut-elle facturer une location à une personne décédée?

8. Examen du rapport de gestion de l'année 2005

Le rapport de gestion pour l'exercice 2005 présenté par la Municipalité reflète bien les diverses activités incombant à l'Exécutif, à l'Administration et aux divers services communaux.

La CG désire néanmoins faire les remarques suivantes:

Point 4.1 Parcelle 169: avec la signature d'une convention entre la maison Ronchi et le Commune, des revenus pour l'exploitation de cette parcelle en gravière sont à attendre. Aucune charge ne grèvera les comptes communaux.

Point 4.4.1 Ancienne administration: les travaux d'aménagement d'une cuisine provisoire pour les utilisateurs des classes-croûtes dans l'ancienne buanderie s'élèvent à Fr. 23'600.-, sans l'étanchéité. La facture de l'étanchéité retrouvée par la CG d'un montant de Fr. 7'238.70 a été comptabilisée dans le compte d'entretien du collège de la Combe, alors que son libellé est tout à fait clair. **Ces travaux d'étanchéité font partie intégrante des transformations de la buanderie qui auraient dû faire l'objet d'un préavis au Conseil, le montant total des travaux étant supérieur à Fr. 30'000.-**

Point 6.3 STEP: le bilan du débit d'entrée des eaux claires parasites dérangent la CG. C'est un point qui devra être éclairci.

Point 8.8 Police rurale: selon les constatations faites par les différents membres de la CG, cette police rurale ne fonctionne pas correctement: le contrôle de l'échenillage des pins est lacunaire et la taille des haies ne semble pas contrôlée partout.

Point 8.12 Evolution de la population: le nombre de décès n'apparaît pas dans le tableau de la page 25

9. Remarques de la Commission de gestion

Les investigations de la Commission de gestion incitent cette dernière à formuler les remarques suivantes à l'intention de la Municipalité:

1. **Définition exacte de la notion de travaux d'entretien ou d'investissement.**
2. **Respect de la compétence budgétaire municipale (découle de point 1)**
3. **Plus grande rigueur dans l'imputation des factures.**
4. **Plus grande rigueur dans l'acceptation des factures (libellé, date, délai, etc...)**
5. **Plus grande rigueur dans la gestion et la planification des budgets où cela s'avère nécessaire (dépassement).**
6. **Réexamen des contrats en cours ou plus d'actualité avec certains prestataires.**

10 Conclusion

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission de gestion vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes:

Le Conseil communal de Prangins

Vu le préavis municipal n° 76/06 concernant le rapport de gestion de l'exercice 2005,

Où le rapport de la Commission de gestion,

Attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide

1. d'adopter le rapport de gestion de l'exercice 2005, tel que présenté.
2. de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2005

Prangins, le 06 juin 2006

Pour le Commission:

Anita RIHS :



Violeta SEEMATTER:



Robert BERNET:



Henri HAYMOZ:



André GERBER :



Frédy MUEHLETHALER:



Michel DECURNEX (prés.):

